

# *Hockey Boucherville*

490 chemin Du Lac, Boucherville (Québec) J4B 6X3

Charles-Bruneau (450) 655-5830 Gilles-Chabot (450) 655-7831 Télécopieur (450) 655-7338

Courriel: [info@hockeyboucherville.com](mailto:info@hockeyboucherville.com) / site internet: [www.hockeyboucherville.com](http://www.hockeyboucherville.com)



*Guide opérationnel*  
*2008-2009*

# SOMMAIRE

<b>CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2008 - 2009</b>	<b>*</b>
<b>HORAIRE DES ASSEMBLÉES ET COMITÉS 2008 -2009</b>	<b>*</b>
<b>ORGANIGRAMME HOCKEY BOUCHERVILLE</b>	<b>*</b>
<b>DOSSIERS DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF</b>	<b>*</b>
<b>COORDONNÉES DES RÉPONDANTS</b>	<b>*</b>
<b>PHILOSOPHIE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DES JOUEURS</b>	<b>1</b>
<b>CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR</b>	<b>2</b>
<b>CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR</b>	<b>4</b>
<b>CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS</b>	<b>5</b>
<b>MÉTHODE FRANC JEU</b>	<b>6</b>
<b>PROCÉDURE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8</b>
<b>TOURNOIS : DÉPLACEMENT ET HÉBERGEMENT</b>	<b>9</b>
<b>ENREGISTREMENT DES MEMBRES</b>	<b>10</b>
<b>ÉQUIPEMENT PROTECTEUR</b>	<b>10</b>
<b>CHANDAIL DE L'ORGANISATION</b>	<b>11</b>
<b>ALIGNEMENT (LINE UP)</b>	<b>11</b>
<b>FEUILLE DE POINTAGE</b>	<b>12</b>
<b>RESURFACEUSE (ZAMBONI)</b>	<b>12</b>
<b>CHAMBRES DES ARBITRES</b>	<b>12</b>
<b>MATCHS HORS-CONCOURS</b>	<b>13</b>
<b>DURÉE DES MATCHS</b>	<b>13</b>
<b>MATCHS DES FINALES FIN DE SAISON</b>	<b>14</b>
<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b>	<b>14</b>
<b>PRATIQUES</b>	<b>14</b>
<b>CLASSEMENT FINAL</b>	<b>15</b>
<b>ÉLIGIBILITÉ POUR LA LISTE DE RÉSERVE "ATOME"</b>	<b>16</b>
<b>ÉLIGIBILITÉ POUR LA LISTE DE RÉSERVE "PEE WEE"</b>	<b>17</b>
<b>ÉLIGIBILITÉ POUR LA LISTE DE RÉSERVE "BANTAM"</b>	<b>18</b>
<b>ÉLIGIBILITÉ POUR LA LISTE DE RÉSERVE "MIDGET"</b>	<b>19</b>
<b>CODIFICATION DES PUNITIONS</b>	<b>20</b>
<b>GRILLE FRANC-JEU</b>	<b>22</b>
<b>BAGARRE GÉNÉRALE</b>	<b>23</b>
<b>EXPULSION SUITE A DES PUNITIONS MINEURES</b>	<b>23</b>
<b>INITIATION</b>	<b>23</b>
<b>HARCÈLEMENT</b>	<b>23</b>
<b>AIDE-MÉMOIRE RENCONTRE AVEC LES JOUEURS OU PARENTS</b>	<b>24</b>
<b>POLITIQUE DE FINANCEMENT DES ÉQUIPES</b>	<b>25</b>
<b>AIDE-MÉMOIRE TOURNOIS ET ÉCHANGES CULTURELS</b>	<b>26</b>
<b>ENGAGEMENT DE L'ENTRAÎNEUR ET ADJOINT(S)</b>	<b>29</b>

## PHILOSOPHIE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DES JOUEURS

Comme le hockey n'existe que pour les joueurs, le Comité Hockey de Boucherville considère que tous les gens reliés au hockey (organiseurs, entraîneurs, gérants, soigneurs, arbitres, etc...) sont au service des joueurs pour favoriser leur développement physique et psychologique et permettre ainsi à chaque joueur d'atteindre le dépassement individuel et collectif dont il est capable, peu importe le niveau de compétition où il se situe.

C'est à partir de ces deux points (développement et dépassement) que le Comité Hockey entend supporter ses bénévoles et donner ainsi à l'organisation une cohésion plus évidente dans la population.

En ce qui concerne le développement psychologique, ce sont les entraîneurs, avec l'aide d'autres bénévoles, qui assument le leadership de cet aspect. Le Comité Hockey admet donc que les entraîneurs doivent rendre les joueurs conscients de l'aspect positif du match et de la nécessité d'être bien impliqués dans le sport. A cette dimension "motivation" prise en charge par l'entraîneur, précède la fixation d'objectifs individuels et collectifs. Le premier contact "joueurs-entraîneurs" intervient comme une occasion où chacun exprime ses attentes, pose la question suivante: "Pour nous, cette saison, ce qui est important, c'est d'abord et avant tout...".

Enfin le Comité Hockey pense que l'implication dans le sport se construit par la coopération. Le Comité suggère donc aux entraîneurs d'expérimenter les points suivants: Consulter les joueurs à propos de l'attaque à cinq, des choix de tournois, de la formation des trios, demander aux jeunes de préparer un réchauffement, d'établir une chaîne téléphonique, de définir le rôle du capitaine, d'organiser des fêtes spéciales, de s'occuper des statistiques de l'équipe, etc... Finalement, le Comité demande aux entraîneurs de l'organisation de proposer à leurs joueurs et à leurs parents les codes d'éthique adoptés par l'organisation de "Hockey Boucherville".

## CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur ses joueurs et sur son entourage.

Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des joueurs et se montrer digne de cette responsabilité.

Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ses joueurs qu'à leur fiche de victoires et de défaites.

Il ne doit pas considérer le sport et le hockey comme une fin en soi mais comme un outil d'éducation.

Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit:

1- connaître et respecter les règles écrites du hockey amateur et les défendre en tout temps;

2- respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueurs;

3- sensibiliser ses joueurs à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements;

4- dédramatiser la défaite en considérant la victoire seulement comme un des plaisirs à jouer au hockey et véhiculer cette notion auprès de ses joueurs;

5- ne pas oublier que les joueurs moins talentueux méritent et ont besoin de jouer tout aussi longtemps que les autres;

6- respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs supporteurs et exiger un comportement identique de ses joueurs;

7- apprendre aux joueurs que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant;

8- avoir des exigences raisonnables envers les joueurs pour ce qui est du temps et de l'énergie demandés pour l'entraînement, la compétition et les autres activités;

9- toujours se rappeler que l'objet du hockey amateur n'est pas de faire mal à l'adversaire ou de tenter de le blesser par des méthodes permises ou défendues;

10- éviter toute consommation de boissons alcooliques ou de drogues devant ses joueurs et les sensibiliser aux problèmes reliés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif;

11- approuver le rééquilibrage des équipes, appuyer les changements nécessaires et accepter les décisions prises.

12- signer et mettre en pratique l'Engagement de l'entraîneur avec Hockey Boucherville. (voir exemple à la fin du guide opérationnel)

## CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR

- 1- Je joue par plaisir et non uniquement pour plaire à mes parents ou à mon entraîneur.
- 2- Je suis les règles du jeu.
- 3- Je ne discute pas une décision de l'arbitre. Je laisse mon capitaine poser les questions nécessaires.
- 4- Je contrôle mon caractère. Je ne tempête pas et ne brise pas de bâtons ou d'autres pièces d'équipement.
- 5- Je travaille fort, autant pour ma satisfaction personnelle que pour mon équipe. Mon équipe en bénéficiera, tout comme moi.
- 6- Je fais preuve d'esprit sportif. J'applaudis tous les bons jeux, qu'ils soient de mes adversaires ou de mes coéquipiers.
- 7- J'agis avec tous les joueurs comme je voudrais qu'on se comporte à mon égard. Je n'intimide pas l'adversaire et je ne prends jamais avantage d'un joueur.
- 8- Je me rappelle que les objectifs du jeu sont de s'amuser et d'améliorer mes habiletés. Je n'essaye pas toujours d'avoir le plus de buts ou le plus de pénalités.
- 9- Je coopère avec mon entraîneur, mes coéquipiers, mes adversaires et les officiels; sans eux, aucun match n'est possible.
- 10- En tout temps, j'ai un langage correct envers mes coéquipiers, mes entraîneurs et les officiels.
- 11- Par souci de santé, j'évite de fumer dans les chambres et les toilettes des joueurs.
- 12- Je me présente aux pratiques et aux joutes à l'heure indiquée par l'entraîneur.
- 13- A la fin des pratiques et des joutes, je tiens la chambre excessivement propre.
- 14- J'approuve le rééquilibrage des équipes, appuie les changements nécessaires et accepte les décisions prises.
- 15- Je ne dois pas faire usage de drogue ou de boisson alcoolique pour améliorer mon jeu ou pour épater mes copains.

## CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

- 1- N'obligez pas un enfant à participer à des sports contre son gré.
- 2- Rappelez-vous que les jeunes s'impliquent dans un sport pour leur plaisir et non pour le vôtre.
- 3- Encouragez les joueurs à suivre les règles du jeu.
- 4- Enseignez à votre enfant qu'un effort honnête est aussi important que la victoire; il lui sera ainsi plus facile de ne pas être déçu des résultats du match.
- 5- Faites en sorte qu'une défaite soit salubre en incitant votre enfant à améliorer ses habiletés et son esprit sportif. Ne ridiculisez pas et n'invectivez pas votre enfant lorsqu'il commet une erreur ou qu'il perd lors d'une compétition.
- 6- Rappelez-vous que les enfants apprennent davantage par l'exemple. Applaudissez les beaux jeux des joueurs de votre équipe et de la formation adverse.
- 7- Ne critiquez jamais en public le jugement et l'honnêteté des officiels.
- 8- Endossez tous les efforts visant à enrayer des activités sportives, l'abus verbal ou physique.
- 9- Reconnaissez la valeur et l'importance des bénévoles. Ils consacrent leur temps et leurs énergies à fournir des activités sportives à votre enfant.
- 10- N'envoyez pas votre enfant au hockey... accompagnez-le !!!
- 11- Approuvez le rééquilibrage des équipes, appuyez les changements nécessaires et acceptez les décisions prises.

## « MÉTHODE FRANC JEU »

### Objectif **PERFORMANCE + COMPORTEMENT = VICTOIRE**

Remettre à l'honneur l'esprit sportif, en faire un trait de mentalité, et y incorporer l'éthique sportive dans les structures mêmes du hockey pour y déloger l'intimidation, la violence et la tricherie.

### Performance

**Victoire = 2 Points / Nulle = 1 point / Défaite = 0 point**

**Point de comportement (voir grille Franc Jeu Hockey Québec page 22)**

Chaque équipe débute le match avec 1 point de comportement.

### Perte du point de comportement

	Atome	Pee Wee	Bantam	Midget
<b>A</b>	11 minutes +	/ 13 minutes +	/ 17 minutes +	/ 21 minutes +
<b>B</b>	Port d'équipement illégal (voir page 7)			
<b>C</b>	3 punitions de bois dans un même match, pour une même équipe			

### Pour toutes les divisions

Un joueur qui totalise 60 minutes de punition se verra imposer un (1) match de suspension.

Un joueur qui totalise 80 minutes de punition se verra imposer deux (2) matchs de suspension et devra comparaître devant le comité de discipline.

Un joueur qui totalise 100 minutes de punition verra sa saison prendre fin.

Ladite suspension suivant le compte de 60 ou 80 minutes de punition, devra être purgée au match suivant du calendrier régulier, tournoi à la ronde et/ou finale fin de saison.

Il est de la responsabilité de l'entraîneur avec l'aide du directeur d'effectuer le cumulatif des punitions de ses joueurs et de faire purger la suspension indiquée à une date déterminée.

### Midget seulement

Une punition entraînant un match de suspension équivaut à 30 minutes de punition et un abus verbal envers un officiel équivaut à 50 minutes de punition

## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

\*\*\*\*\*  
 Aussitôt qu'un arbitre appellera une punition de banc à une équipe en raison d'une faute commise par un membre de son personnel d'entraîneurs, cette équipe perdra automatiquement son point de Franc-Jeu.

Cette dernière sanction vient rappeler que l'entraîneur et les adjoints sont des intervenants-clés sur lesquels repose avant tout le succès de la démarche Franc-Jeu.

\*\*\*\*\*  
 Chaque punition de bois entraînera une pénalité de trois (3) minutes à temps chronométré qui sera purgée en entier par le joueur fautif. S'il y a but par l'équipe adverse, l'équipe pénalisée reprendra à cinq (5) joueurs.

\*\*\*\*\*  
 Tout joueur régulier ne portant pas les bas ou le chandail officiel de l'organisation de l'équipe pour laquelle il évolue, se verra décerner dès le début du match, une pénalité mineure de 2 minutes chronométrée pour "Port d'équipement illégal" (A-74). L'équipe jouera avec un joueur en moins.

N.B. Seul le gardien de but peut obtenir une permission pour ne pas porter les bas. Il devra en faire une demande au directeur de division via son entraîneur.

\*\*\*\*\*  
Toute punition majeure "A" "B" "C" "D" "E" pendant un match, entraîne la perte du point de Franc Jeu. (En relation avec le nombre maximum de punition admis pour chaque division)

La punition appelée pour "Trop de joueurs sur la glace" ne sera pas comptabilisée au dossier du joueur qui servira ladite punition, ainsi que pour l'attribution du point de Franc Jeu.

Un entraîneur qui voit son équipe dépasser le quota de punitions pendant trois (3) matchs consécutifs sera convoqué par le directeur de division pour faire une évaluation de la situation.

\*\*\*\*\*  
Il est strictement interdit à une équipe qui participe à un tournoi et/ou festival d'abandonner avant ou après le début d'un tournoi et/ou festival.

Je vous invite à consulter le règlement 9.10.7 de Hockey Québec.

.....  
 Afin d'assurer une bonne gestion des équipements (chandails), l'entraîneur de l'équipe participante à un tournoi, championnats régionaux etc. après la saison régulière, devra déposer un chèque au montant de 300\$ au secrétariat afin d'en assurer le retour dans un délai raisonnable.

## PROCÉDURE DE FONCTIONNEMENT

### CLASSES "A" "B"

A) Dans ces classes, chaque division sera composée d'au moins quatre (4) équipes.

B) Tous les joueurs inscrits dans les différentes divisions sont invités.

C) Les entraîneurs désignés dans les divisions respectives, peu importe la classe, prennent charge des sessions de mise en train sous la supervision du directeur de leur division.

- Afin d'éliminer tout conflit d'intérêt possible, aucun membre du bureau de direction ne pourra cumuler un poste d'entraîneur ou de toute autre fonction au sein d'une équipe de Hockey Boucherville à moins d'en avoir obtenu l'autorisation de l'Exécutif de Hockey Boucherville.

D) Le nombre de joueurs par équipe dépend du nombre total d'inscription dans la division.

E) Le directeur de division et les entraîneurs désignés par classe procéderont de la manière suivante pour la formation des équipes:

- Les joueurs seront regroupés de manière équitable en 4 ou 5 équipes dans les classes "A", "B", selon les informations retenues sur les fiches d'évaluation des joueurs et les règlements de classification de Hockey Québec.

- La répartition des gardiens se fera en commençant par la classe "B" sous la supervision du directeur hockey.

- Chaque entraîneur désigné pour chacune des classes tirera au sort le nom de son équipe.

- Si le fils ou la fille (atome) de l'entraîneur, n'est pas dans l'équipe désignée par le tirage au sort, il y aura échange par un joueur équivalent.

F) Le 30 octobre 2008 sera la date limite pour que le capitaine d'une équipe soit désigné.

G) En cas d'écart important dans le classement général des équipes, le directeur de la division aura l'autorité finale pour effectuer les changements de joueurs.

H) Il pourra consulter les entraîneurs avant de prendre sa décision, mais il devra en tout temps privilégier le bon fonctionnement de sa division.

I) Dans l'éventualité où un joueur serait trop talentueux pour sa division, le comité hockey se réserve le droit de le classer dans une division supérieure.

J) Lorsque l'on remplace un joueur pour un match, on le remplace par un joueur de l'équipe affiliée. En tout temps une équipe doit aviser l'entraîneur de l'équipe du joueur affilié avant de le faire évoluer, tout en respectant la liberté de choix du joueur. Mais lorsque l'on gradue un joueur en permanence pour équilibrage, on gradue le meilleur de la classe à sa position.(ex : défenseur pour défenseur)

K) Toutes les équipes de la division atome à midget, classes A, B peuvent participer à trois (3) activités au choix. (tournois, échanges culturels ou autres)

Peu importe l'ordre, une équipe devra respecter la procédure suivante:

#### DÉPLACEMENT ET HÉBERGEMENT POUR TOUTES LES DIVISIONS ET CLASSES

Afin de minimiser les frais occasionnés pour ces activités et toutes les implications que cela importe, une équipe ne pourra s'inscrire à plus d'un (1) tournoi, échange culturel ou autre nécessitant de l'hébergement pour les parents.

#### PÉRIODES À RESPECTER

L'équipe de classe A ou B peut participer à trois 3 activités entre la période débutant à la mi-novembre et se terminant à la mi-avril.

Exception : Aucun tournoi entre le 7 mars et le 22 mars 2009

Pour les divisions Pee wee, Bantam, Midget

L'équipe désirant participer à quatre (4) activités devra s'assurer de respecter les modalités suivantes :

A) Une (1) activité se terminant au plus tard le 31 décembre.

B) Trois (3) activités comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier et la mi-avril pour les classes A et B.

Exception : Aucun tournoi entre le 7 mars et le 22 mars 2009

C) Le consentement de tous les parents est nécessaire. (signatures obligatoires)

Les permis de tournois seront gérés par un membre de l'exécutif avec la participation des directeurs de division.

L) En saison régulière, l'équipe en tournoi qui ne peut participer à son match régulier ainsi que l'équipe adverse cumulent un (1) point chacune au classement général plus un (1) point de Franc Jeu chacune.

Il n'y aura pas de reprise de match.

Si deux (2) équipes devant se rencontrer participent en même temps à un tournoi, le match sera annulé et un (1) point de match et un (1) point de Franc Jeu seront ajoutés au classement des deux équipes.

## Enregistrement des membres « IMPORTANT »

A) Tous les joueurs réguliers et affiliés, entraîneurs-chefs, adjoints, gérants, soigneurs et préposés aux bâtons doivent être enregistrés sur le formulaire "Enregistrement d'équipe" de Hockey Québec.

B) Chaque entraîneur-chef doit être certifié entraîneur-récréation ou OA.

(ces deux conditions doivent être respectées pour participer à un tournoi)

C) Le délai établi pour l'équilibrage des équipes ainsi que pour la libération d'un joueur se fera après le 3<sup>ième</sup> match de l'horaire régulier de la classe « A » et ou « B » (classe de 4 équipes) et le 4<sup>ième</sup> match de l'horaire régulier de la classe « A » (classe de 5 équipes).

D) La date limite pour l'enregistrement des joueurs réguliers de chacune des équipes se fera la semaine suivant l'équilibrage des équipes.

E) Tous les joueurs réservistes des différentes divisions et classes devront être enregistrés conformément au tableau d'admissibilité pour joueurs affiliés du livre des règlements administratifs de Hockey Québec 10.5. (1 gardien, 2 avants, 2 défenseurs). Les classes « BB/CC » ont priorité sur la classe « A » et la classe « A » a priorité sur la classe « B ».

F) Contrairement à l'article 5.6.4 de Hockey Québec, un joueur gradué qui participe à un sixième match comme P.E. après le 10 janvier 2009 ne devient pas automatiquement nouveau joueur au match suivant pour l'équipe supérieure.

Ce joueur devra poursuivre ses activités avec son équipe originale tout en accordant la priorité à l'équipe de la classe supérieure requérant ses services.

## Équipement protecteur

Conformément aux règlements de Hockey Québec, les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace au Québec sont: le casque, le protecteur facial complet et le protège cou.

N.B. Lors des pratiques, le port du casque protecteur pour les entraîneurs est fortement recommandé.

## Chandails de l'organisation

Pour une meilleure uniformisation, seul l'ensemble de chandails remis à chaque équipe en début de saison doit être utilisé en tout temps lors des activités de Hockey Boucherville: (horaire remis en début de saison)


\*\*\*\* pour les pratiques

\*\*\*\* pour les matchs de saison régulière

\*\*\*\* les séries éliminatoires

\*\*\*\* la finale fin de saison

N.B. Aucun nom de joueur, écussons, etc. ne peut être affichés sur les chandails de l'Organisation

Si une équipe veut se procurer un ensemble de chandails de couleurs contrastantes, foncées ou pâles selon le cas en y apposant le nom des joueurs, et ce pour les tournois, matchs hors-concours, échanges culturels, elle devra le faire à ses propres frais. Le «  » original identifiant Hockey Boucherville devra y être apposé.

N.B. A titre d'information, chaque tournoi se doit généralement de mettre à la disposition des équipes simple lettre, des chandails de couleurs contrastantes dans le cas où deux équipes endossent des chandails de même couleur. (S.V.P. en informer les responsables du tournoi)

## Alignement (line-up)

L'entraîneur de chaque équipe devra remettre obligatoirement sa feuille d'alignement des joueurs présents au mois cinq (5) minutes avant le match au marqueur officiel. (Hockey Boucherville fournira une feuille d'alignement officielle)

Toutes les équipes doivent indiquer par P.E. les joueurs affiliés prenant part au match et raier le nom des joueurs absent

Si l'alignement n'a pas été remis au marqueur avant le début du match, ce dernier en avisera l'officiel et une punition de deux (2) minutes sera imposée à l'équipe fautive.

## Identification du capitaine et assistants

Advenant l'absence du capitaine au match, l'assistant capitaine sera identifié sur la feuille de match comme étant le capitaine et l'entraîneur doit en aviser l'arbitre.

## Feuille de pointage

Tous les joueurs et toute personne au banc des joueurs doivent être indiqués sur la feuille de pointage.

Le nom du capitaine et de ses assistants doivent y être indiqués.

Les joueurs en provenance de la liste de réserve doivent être indiqués à l'endroit approprié par les initiales P.E.

Les noms de toutes les personnes suspendues (joueur, entraîneur, etc.) doivent apparaître en haut de la feuille de pointage sur le côté approprié à cette fin. Cela, en ayant soin d'y indiquer:

\*\*\*\* le numéro de chandail du joueur;

\*\*\*\* son nom et prénom;

\*\*\*\* le nombre de joutes à purger et/ou qui restent à purger à la suspension.

## Resurfaceuse (Zamboni)

Personne, incluant les arbitres, n'est autorisé à se rendre sur la glace ni à s'asseoir sur le bord de la bande avant le départ de la resurfaceuse. Seuls les arbitres peuvent se rendre sur la glace avant la fermeture des portes mais après la sortie de la resurfaceuse.

## Chambre des arbitres

Le personnel d'une équipe ne peut entrer dans la chambre des arbitres.

Seul le directeur de division et le directeur hockey pourront rencontrer les officiels dans leur chambre, seulement pour un cas majeur ou autres et ce, après s'être clairement identifié.

## Matches hors-concours « IMPORTANT »

Afin d'assurer une bonne supervision des équipes de l'organisation qui disputent des matches hors-concours, chaque entraîneur aura la responsabilité d'aviser son directeur de division dans les plus brefs délais de la tenue d'un match et de lui remettre la feuille de pointage dans un délai de 7 jours après le match.

### Durée des matches

Pour toutes les divisions, la durée et le déroulement des matches de la saison régulière et du tournoi à la ronde et des finales sera de 50 minutes:

- \*\*\*\* de deux (2) périodes de douze (12) minutes à temps continu sauf les deux (2) dernières minutes de chacune des périodes qui seront à temps arrêté. Le reste du temps alloué pour terminer la troisième période le sera à temps continu et les deux (2) dernières minutes à temps arrêté.
- \*\*\*\* la période de réchauffement sera de deux minutes.
- \*\*\*\* le match devra commencer dans la minute suivant le réchauffement.
- \*\*\*\* l'arbitre devra aviser les équipes en cause en sifflant. Si une ou les équipes ne sont pas prêtes dans un délai de une (1) minute, l'arbitre doit faire fonctionner le cadran et, par la suite pénaliser l'équipe selon les règles du jeu.
- \*\*\*\* aucun changement de joueur ne sera autorisé lors des hors-jeu, sauf pour les deux dernières minutes de chacune des trois périodes.
- \*\*\*\* le temps d'arrêt entre chacune des périodes sera de une (1) minute.
- \*\*\*\* les punitions seront à temps arrêté pour chaque division et classe.
- \*\*\*\* dans le cas où les préposés à l'aréna arrêteraient le match avant la fin de la période, le match sera alors terminé et le résultat sera final.
- \*\*\*\* aucun protêt ne sera accepté à ce sujet.
- \*\*\*\* après le match, les deux équipes devront se rendre directement à leur banc respectif. Les modalités pour la poignée sont à la discrétion des directeurs de divisions.

## Matches des finales fin de saison Atome, Pee Wee, Bantam et Midget

Pour toutes les divisions, la durée et le déroulement des matchs sera de 50 minutes:

\*\*\*\* de deux (2) périodes de douze (12) minutes à temps continu sauf les deux (2) dernières minutes de chacune des périodes qui seront à temps arrêté. Le reste du temps alloué pour terminer la troisième période le sera à temps continu et les deux (2) dernières minutes à temps arrêté.

Le match prendra fin si après la deuxième période complète de jeu il y avait une différence de sept (7) buts.

En cas d'égalité après les trois périodes de jeu réglementaires, il y aura une période de surtemps de cinq minutes tel que stipulé par le règlement 9.7.1 de Hockey Québec.

Après cette période de surtemps de cinq minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade telle que stipulé à l'article 9.7.2.

## Championnat Régional

L'équipe de chaque division et classe championne de la grande finale fin de saison 2008-2009 participera au championnat régional du 28 et 29 mars 2009.

## Modification

Veuillez noter, que pour des raisons hors de notre contrôle, que les présentes modalités de fonctionnement peuvent être modifiées par le COMITÉ.

## Pratiques

La présence à toutes les pratiques programmées par l'organisation est obligatoire.

Pour une absence non-motivée, un entraîneur, avec l'approbation de son directeur pourra suspendre pour un match le joueur fautif.

Ce joueur devra en être informé de vive voix avant de se présenter au match pour lequel il sera suspendu.

L'entraîneur devra agir de manière équitable envers tous ses joueurs.

L'organisation se réserve le droit de suspendre les activités d'un joueur advenant un trop grand nombre d'absences non-motivées.

Le joueur ainsi que ses parents seront rencontrés pour faire le point.

## Fonctionnement du tournoi à la ronde et des finales fin de saison

### Classement final et départage d'égalité ( 9.8 Hockey Québec)

Pour déterminer le classement final du calendrier régulier et du tournoi à la ronde le règlement 9.8 de Hockey Québec sera appliqué.

S'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, toutes les équipes à égalité sont assujetties aux points suivants, tant et aussi longtemps, que la première équipe d'entre elles n'a pas été déterminée.

Dès que le classement de la première équipe est déterminé, le processus doit être repris à l'étape A pour départager les autres équipes en situation d'égalité s'il y a lieu.

Le classement est déterminé en fonction des critères suivants :

- a) le plus grand nombre de victoires;
- b) le moins grand nombre de défaites;
- c) le résultat du ou des matchs entre les équipes en cause (victoire);
- d) le meilleur différentiel : total des buts Pour moins le total des buts Contre de tous les matchs;

Note : Si une équipe n'est pas présente pour un match, le nombre de points Pour et Contre des matchs joués contre elle par les autres équipes ne doit pas être considéré dans le calcul;

- e) l'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu;
- f) l'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués;
- g) tirage au sort.

Pour toutes les divisions et pour chaque classe, les équipes disputeront un tournoi à la ronde afin de déterminer les équipes devant se rencontrer en finales.

Les quatre (4) premières équipes y participent selon la procédure déterminée par le Comité Hockey.

\*\*\*\* L'équipe gagnante du tournoi à la ronde ainsi que l'équipe de deuxième position se rencontreront en grande finale.

\*\*\*\* Les équipes de troisième et quatrième positions se rencontreront en finale consolation.

\*\*\*\* Les équipes de cinquième position seront éliminées et ne participeront pas à la finale.

**ÉLIGIBILITÉ POUR LA LISTE DE RÉSERVE****DIVISION "ATOME"****ATOME « A »**

Admissibilité

Atome « B » M 5 +

1- DUCS

2- DÉCOUVREURS

3- GOUVERNEURS

4- BARONS

**ATOME « B »**

Admissibilité

M 5

1- DUCS

2- DÉCOUVREURS

3- GOUVERNEURS

4- BARONS

Pour tous les matchs locaux, l'utilisation d'un joueur affilié doit se faire uniquement avec l'assentiment du Directeur Atome si l'équipe prévoit avoir moins de dix (10) joueurs, n'incluant pas le gardien de but.

## ÉLIGIBILITÉ POUR LA LISTE DE RÉSERVE

### DIVISION "PEE WEE"

PEE WEE « A »

Admissibilité

PEE WEE « B » ATOME « A »

1- DUCS

2- DÉCOUVREURS

3- GOUVERNEURS

4- BARONS

PEE WEE « B »

Admissibilité

ATOME « A / B »

1- DUCS

2- DÉCOUVREURS

3- GOUVERNEURS

4- BARONS

Pour tous les matchs locaux, l'utilisation d'un joueur affilié doit se faire uniquement avec l'assentiment du Directeur Pee Wee si l'équipe prévoit avoir moins de dix (10) joueurs, n'incluant pas le gardien de but.

## ÉLIGIBILITÉ POUR LA LISTE DE RÉSERVE

### DIVISION "BANTAM"

BANTAM « A »

Admissibilité

BANTAM « B » PEE WEE « A »

1- DUCS

2- DÉCOUVREURS

3- GOUVERNEURS

4- BARONS

BANTAM « B »

Admissibilité

PEE WEE « A / B »

1- DUCS

2- DÉCOUVREURS

3- GOUVERNEURS

4- BARONS

Pour tous les matchs locaux, l'utilisation d'un joueur affilié doit se faire uniquement avec l'assentiment du Directeur Bantam si l'équipe prévoit avoir moins de dix (10) joueurs, n'incluant pas le gardien de but.

## ÉLIGIBILITÉ POUR LA LISTE DE RÉSERVE

### DIVISION "MIDGET"

MIDGET « A »

Admissibilité

MIDGET « B » BANTAM « A »

1- DUCS

2- DÉCOUVREURS

3- GOUVERNEURS

4- BARONS

5- BRAVES

MIDGET « B »

Admissibilité

BANTAM « A / B »

1- DUCS

2- DÉCOUVREURS

3- GOUVERNEURS

4- BARONS

5- BRAVES

Pour tous les matchs locaux, l'utilisation d'un joueur affilié doit se faire uniquement avec l'assentiment du Directeur Midget si l'équipe prévoit avoir moins de dix (10) joueurs, n'incluant pas le gardien de but.

**CODIFICATIONS DES PUNITIONS****CODE**

<b>"A"</b>	<b>Punition mineure ou mineure de banc</b>	<b>2 minutes</b>
<b>"B"</b>	<b>Punition majeure</b>	<b>5 minutes</b>
<b>"C"</b>	<b>Punition d'inconduite</b>	<b>10 minutes</b>
<b>"D"</b>	<b>Punition d'extrême inconduite ou inconduite grossière</b>	
<b>"E"</b>	<b>Punition de match</b>	
<b>"F"</b>	<b>Tir de punition</b>	
<b>"/ S"</b>	<b>Punition après le sifflet (Ex: A47 / S)</b>	
<b>"/ NP"</b>	<b>Punition sur le non-porteur</b>	

## HOCKEY QUÉBEC

## GRILLE OFFICIEL FRANC-JEU

Division	Classe	VICTOIRE			POINT FRANC-JEU MCDONALD'S	
		Victoire	Nulle	Défaite	Minutes de punition	Points
<b>Novice</b>	<i>simple lettre</i>	2	1	0	8 minutes et moins 9 minutes et plus	1 0
<b>Atome</b>	<i>simple lettre double lettre</i>	2	1	0	10 minutes et moins 11 minutes et plus	1 0
<b>Pee-Wee</b>	<i>simple lettre double lettre</i>	2	1	0	12 minutes et moins 13 minutes et plus	1 0
<b>Bantam</b>	<i>simple lettre double lettre</i>	2	1	0	16 minutes et moins 17 minutes et plus	1 0
<b>Midget</b>	<i>simple lettre double lettre</i>	2	1	0	20 minutes et moins 21 minutes et plus	1 0
<b>Junior</b>	<i>simple lettre double lettre</i>	2	1	0	22 minutes et moins 23 minutes et plus	1 0
<b>Féminin</b>	<i>Pee-Wee</i>	2	1	0	10 minutes et moins 11 minutes et plus	1 0
	<i>Bantam</i>	2	1	0	12 minutes et moins 13 minutes et plus	1 0
	<i>Midget</i>	2	1	0	14 minutes et moins 15 minutes et plus	1 0
	<i>Junior</i>	2	1	0	16 minutes et moins 17 minutes et plus	1 0

## Avertissement

Il est important de noter que la nature de l'outil Franc-Jeu doit tenir compte des points Franc-Jeu autant lors de la saison régulière, qu'au classement général et des séries de fin de saison.

## Bagarre générale

Tout entraîneur dont l'équipe aura été impliquée dans une bagarre générale, au cours d'une joute (QUELLE QU'ELLE SOIT) sera SUSPENDU pour le match suivant et son cas sera soumis au Comité de Discipline de "Hockey Boucherville".

## Expulsions suite à des punitions mineures:

\*\*\*\* 3 punitions = Expulsion

Toutes les suspensions indiquées sur la charte, sont automatiques et sans appel.

Le chronométreur devra en faire mention sur la feuille de pointage du match.

Pour tous cas litigieux ou pour lequel vous n'êtes pas assuré de la suspension à appliquer, contactez sans faute: VOTRE DIRECTEUR.

## Initiation

La coutume qui veut qu'un joueur qui gradue dans une division ou classe supérieure soit "INITIÉ" est prohibée.

L'organisation considère cette pratique inadmissible et tout joueur ou membre (entraîneur, adjoint, gérant, etc...) qui sera identifié comme ayant incité ou participé à une initiation sera immédiatement suspendu et expulsé de "Hockey Boucherville" pour la saison en cours et la décision sera finale et sans appel.

## Harcèlement (harcèlement sexuel)

Le harcèlement est humiliant et dégradant. Il mine l'estime de soi, le rendement ou la performance et le cheminement personnel. Il a des effets affectifs et physiques dévastateurs et peut notamment provoquer des sentiments persistants de honte et de culpabilité, des problèmes personnels et familiaux graves, une baisse de performance dans les sports et un retrait complet des activités sportives et sociales.

Hockey Boucherville tient à créer un environnement de soutien, sûr et libre de tout harcèlement pour que tous les joueurs de hockey puissent profiter pleinement de la magie de leur sport.

**\*\*\*\* AIDE-MEMOIRE \*\*\*\*****RENCONTRE AVEC JOUEURS OU PARENTS**

Liste d'aspects que peut aborder un entraîneur lors de rencontres avec ses joueurs ou avec les parents de ses joueurs.

Se présenter.

Présenter ses adjoints et le directeur de classe ou de division.

Demander aux joueurs ou aux parents de se présenter.

Philosophie générale: de l'organisation, du jeu ainsi que du rôle de l'entraîneur.

Objectifs collectifs et individuels poursuivis.

Constitution de l'équipe.

Nomination: capitaine et assistants.

Utilisation des joueurs: en temps régulier et en temps critique.

Rotation des gardiens s'il y a lieu.

Montée ou descente de joueurs en fonction de l'équité des équipes.

Présence ou absence: pratique ou match.

Joueurs de première année versus joueurs de deuxième année.

Rendement de l'équipe.

Rendement des joueurs.

Esprit d'équipe.

Communication: entraîneurs/joueurs; joueurs/joueurs: entraîneurs/parents.

Discipline: attitude; langage; comportements.

Règlements de l'équipe: en général; dans la chambre des joueurs.

Tenue vestimentaire.

Soins donnés à l'équipement.

Matches hors-concours.

Choix de tournoi.

Séries éliminatoires: tournoi à la ronde.

Finale de championnat local.

Championnat régional et interrégional.

Problèmes de transport pour certains joueurs.

Réception: Noël et fin de saison.

Règlements particuliers de l'organisation.

*Politique de financement des équipes.*

*Conformément aux "Statuts et Règlements" de l'Organisation à l'article 19, il est stipulé que personne ne peut solliciter argent, cadeau et autre faveur pour et au nom de Hockey Boucherville sans autorisation écrite du Président.*

**\*\*\*\* AIDE-MÉMOIRE \*\*\*\*****TOURNOIS \* ÉCHANGES CULTURELS**

Liste d'aspects auxquels doivent songer les entraîneurs lorsqu'il est question de tournois pour une équipe.

**Inscription**

Faire la demande le plus tôt possible.

Compléter tous les formulaires; obtenir les signatures requises.

Poster dans les délais prescrits; inclure chèque et permis de tournoi si demandé seulement.

Vérifier auprès des responsables si tout a été reçu et si l'équipe est dûment inscrite.

**Cartable**

Formulaires d'enregistrement de ligue et d'équipes.

Document exigé par Hockey Québec pour les joueurs réguliers et affiliés.

Cinq (5) dernières feuilles de matchs.

Copie du calendrier régulier de l'équipe.

Permis de tournoi. (doit demeurer dans le cartable de l'équipe et le remettre seulement à votre arrivée au tournoi).

**Discipline**

Que demandez-vous à vos joueurs? Être ensemble, tenue vestimentaire, comportement, etc ...

## Hébergement

Y a-t-il hébergement pour les joueurs? Si oui, selon quelles modalités?

Si hébergés, seul ou par paire?

Sur place obtenir une liste de qui héberge qui: noms, adresses et téléphones complets.

Si non-hébergé: voyages successifs ou réservation de chambres d'hôtel ou motel. En ce dernier cas qui assurera la surveillance et la sécurité des joueurs?

Qui sera responsable de l'équipe ou de la réservation de chambres?

Pour les parents: qui vient et quand et qui sera responsable de la réservation de chambres?

## Parrain/Marraine

Nom, adresse et téléphone du bénévole affecté à l'équipe par les responsables du tournoi.

## Règlements du tournoi

Bien lire ou vous informer dès votre arrivée:

- des règlements spéciaux du tournoi
- de la procédure d'élimination d'une équipe
- de l'horaire (surtout s'il y a modification)
- d'autres aspects pertinents du tournoi

Il est strictement interdit à une équipe qui participe à un tournoi et/ou festival d'abandonner avant ou après le début d'un tournoi et/ou festival.

Des sanctions très sévères seront prises par le comité de discipline régionale et la dite équipe devra rembourser les frais encourus.

Je vous invite à consulter le règlement 9.10.7 de Hockey Québec.

## Remerciements

Si les joueurs sont hébergés, y a-t-il un cadeau souvenir de prévu pour les gens qui les hébergent?

Si vous prévoyez envoyer à votre retour un mot de remerciement aux responsables du tournoi, à votre parrain ou marraine ou encore aux gens qui ont hébergé les joueurs, ne pas oublier de prendre note des noms et adresses des personnes concernées.

## Souvenirs

Ce qu'apporte l'équipe (macarons, fanions, épinglettes, casquettes, foulards, calendriers, cahiers souvenir, etc.) pour remettre aux équipes adverses, au parrain ou marraine, responsables du tournoi, ou autres.

Qui assume pour l'équipe la responsabilité des souvenirs (quantité et distribution)?

## Trajet

Vous informer auprès des responsables du tournoi du trajet exact pour se rendre à (aux) l'aréna(s) de même que du kilométrage.

Reproduire le trajet sur une feuille et faire des photocopies pour les joueurs et parents, chauffeur d'autobus, responsables de l'équipe, dirigeants de l'organisation, etc.

## Transport

Comment et par qui seront transportés les joueurs et leur équipement?

Automobiles (prévoir le nombre nécessaire pour tout le monde et l'équipement) autant pour l'aller que pour le retour.

Autobus (réservation, coût, disponibilité demandée).

Si les joueurs sont hébergés: qui assure leur transport quotidien de la maison à l'aréna?

## Autres

Est-ce que le tournoi offre la possibilité d'utiliser certaines facilités comme un gymnase, une piscine? Si oui, prévoir vêtements et chaussures appropriés.

Vous informer à votre arrivée des restaurants du voisinage qui peuvent accueillir des groupes si vous désirez tenir un repas d'équipe ou encore avec les parents.

N'oubliez pas qu'en tournoi votre équipe et vous représentez non seulement votre Organisation de Hockey Mineur mais également votre municipalité et vos concitoyens.

# "Hockey Boucherville"

## ENGAGEMENT

### ENTRAÎNEUR ET ADJOINT(S) CLASSE "A" - "B" 2008 - 2009

En prenant charge d'une équipe à titre d'entraîneur, je conclus l'entente suivante avec "Hockey Boucherville".

Je suis là pour le jeu et non pour la victoire à tout prix.

En prenant charge d'une équipe, je m'engage à faire profiter mes joueurs de la même équivalence de temps de glace durant la saison régulière, tournoi(s) à la ronde, finale(s) et tournoi(s) peu importe l'étendue de leur talent. Pas de réchauffage de banc Exceptions: blessure / indiscipline

Je m'engage, lorsque confronté avec un problème de comportement concernant un de mes joueurs, à rencontrer le parent avec le directeur de ma division et / ou le directeur hockey avant de passer à une étape ultérieure.

Je m'engage à respecter le jugement des officiels et des entraîneurs adverses. En cas de problème lors d'un match, j'en prends note et j'en avise immédiatement mon directeur.

Je m'engage à utiliser un langage correct avec mes joueurs et les officiels.

Je m'engage à utiliser mon capitaine lorsque je demande des explications à l'arbitre.

Je m'engage à ce que mes joueurs tiennent la chambre propre.

J'approuve le ré-équilibrage des équipes, appuie les changements nécessaires et accepte les décisions prises.

Je m'engage à suivre et mettre en force les politiques et le "Code d'éthique de l'entraîneur" de "Hockey Boucherville" et si je suis en désaccord sur quelques points que se soit, j'en discute avec mon Directeur et/ou le Directeur Hockey et me rallie à la position de "Hockey Boucherville".

Le présent engagement commence le 13 septembre 2008 et se termine le 15 avril 2009.

